

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 1919

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE 1919

Tableau XVII : Voies et Moyens (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT

Bruxelles, le 25 septembre 1919.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Ensuite des plus-values enregistrées jusqu'à présent, j'ai l'honneur de proposer les augmentations suivantes au Tableau XVII (Voies et Moyens) du projet du budget général pour l'exercice 1919 :

A l'article 8 : Douanes	fr.	40,000,000	»
Id. 44 : Enregistrement et Transcription		20,000,000	»
Id. 23 : Chemins de fer		133,000,000	»

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Ministre des Finances,

LÉON DELACROIX.

(1) Projet de loi, n° 107.
Rapport, n° 273.
Amendements, nos 318, 344 et 350.